

Communiqué de presse

07 novembre 2016 - N° 28

SCOR renforce son engagement en faveur de la mixité avec la signature d'une Charte mondiale d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

SCOR franchit une nouvelle étape dans son engagement en faveur de la mixité avec la signature, ce jour, d'une Charte mondiale d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette Charte étend les engagements de la Charte Européenne signée en 2015 à l'ensemble des implantations du Groupe à travers le monde, en matière de recrutement et d'embauche, d'évolution de carrière, de l'accès des femmes et des hommes aux postes à responsabilités de l'entreprise, de formation professionnelle, d'équité salariale et d'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

L'engagement du Groupe en faveur de la mixité s'appuie par ailleurs sur un ensemble d'initiatives, telles que :

- La promotion et le suivi de la mixité dans la gestion du capital humain ;
- L'organisation de journées dédiées à la diversité dans l'ensemble des implantations du Groupe;
- La participation, en France, aux « Trophées de la Femme dans l'Assurance », où SCOR présente des candidates et soutient le trophée de la femme manager ;
- L'adhésion à Financi'Elles, la fédération française des réseaux de promotion de la mixité dans le secteur Banque-Finance et Assurance.

Au-delà de ces initiatives, un réseau interne de promotion de la diversité, SIGN (SCOR International Gender Network) a été créé à l'initiative de plusieurs femmes du Groupe. Soutenu par le Comité exécutif de SCOR, ce réseau œuvrera à la mise en œuvre d'un programme global de mentoring dédié aux femmes ainsi qu'au déploiement de nombreuses actions liées à la mixité au niveau local.

Denis Kessler, Président directeur général du groupe SCOR, a déclaré : « *SCOR est un groupe global et, à ce titre, attache une importance particulière à la diversité des talents. C'est dans ce cadre que le Groupe a signé, dès 2015, une Charte Européenne pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui est étendue aujourd'hui à l'ensemble de nos implantations partout dans le monde. Les engagements contenus dans cette charte fixent un cap et ouvrent la voie à de nombreuses actions en faveur de la mixité. L'engagement de SCOR en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est conforme à nos valeurs et est un facteur de dynamisme des équipes et de performance collective pour le Groupe.* »

*

* *

Communiqué de presse

07 novembre 2016 - N° 28

Contacts

Marie-Laurence Bouchon

Directrice de la Communication

+33 (0)1 58 44 75 43

mbouchon@scor.com

Ian Kelly

Head of Investor Relations

+44 203 207 8561

ikelly@scor.com

<http://www.scor.com/>

[Galerie Photo SCOR](#)

Twitter : [@SCOR_SE](#)

Enoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence 2015 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 4 mars 2016 sous le numéro D.16-0108 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».